

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le jeudi 22 mai 2025

La ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Annie Genevard, réitère le plein engagement du gouvernement en faveur de l'agriculture biologique à l'occasion des 40 ans de la création du label AB.

En cette journée mondiale de la biodiversité, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire se joint aux acteurs des filières bio pour célébrer un événement festif et structurant : les 40 ans du label AB - agriculture biologique. Ce label français emblématique, symbole de durabilité, permet d'identifier des produits 100 % bio ou contenant au moins 95 % de produits agricoles bio dans le cas des produits transformés. Il garantit que les produits sont contrôlés à tous les stades de la filière, offrant ainsi un gage de confiance pour les consommateurs.

Les externalités positives de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique est un système global de production agricole qui allie le respect de la biodiversité, les bonnes pratiques environnementales, la préservation des ressources naturelles et l'application de normes élevées en matière de bien-être animal. Dans le cadre de la *Stratégie nationale alimentation nutrition climat* (SNANC), **les externalités positives de cette agriculture durable** sont mises en lumière : résistance accrue face aux sécheresses, accumulation du carbone dans les sols, réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc. **La SNANC**, mise en consultation début mai, **trace une trajectoire ambitieuse pour une alimentation saine, durable et de qualité**, dans le cadre du *Programme national pour l'alimentation* et du *Programme nationale nutrition santé*.

Une ambition gouvernementale renouvelée et renforcée

Il y a 40 ans, avec la création du label AB, le gouvernement a fait un pas décisif en reconnaissant et en soutenant un mode de production vertueux pour l'environnement et les écosystèmes. En 2025, **l'ambition pour ce secteur durable est toujours déterminée**, avec des objectifs clairs qui ne faiblissent pas. Ainsi, il est notamment prévu d'atteindre :

- 18 % de surfaces agricoles utiles (SAU) en bio en 2027 dans le Plan stratégique national ;
- 21 % de SAU en bio en 2030 dans la Loi d'orientation agricole.

Des soutiens financiers pour le déploiement d'une agriculture durable

Depuis 2008, le **ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire alloue des crédits à hauteur d'environ 8 M€ par an pour la structuration de la filière Bio** dans le cadre du **Fonds Avenir Bio**. Ce fonds vise à accompagner financièrement des opérateurs économiques ayant des projets collectifs impliquant des partenaires complémentaires à différents stades de la filière. Sur la période 2021-2024, le Fonds Avenir Bio a pu être exceptionnellement renforcé par le Plan France Relance et par les moyens consacrés à la planification écologique.

Le secteur de l'agriculture biologique a fait face, ces dernières années, à une crise à la fois conjoncturelle et structurelle, avec une baisse massive de la consommation de produits bio par les ménages. Pour soutenir ces filières dans les phases difficiles qu'elles ont traversées, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre ces dernières années par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Ainsi, **en 2023 et 2024, deux aides d'urgence de trésorerie ont été déployées à hauteur de plus de 100 M€ par an**. De plus, des aides pérennes au maintien des exploitations bio ont été accordées via la **revalorisation du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique jusqu'à fin 2025** (passage de 3500 € à 4500 €) et par **l'Ecorégime**. Concomitamment, des aides à la conversion sont attribuées via le **Plan stratégique national**.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire poursuit son soutien avec détermination

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a financé à hauteur de 5 M€ une campagne de communication massive sur l'agriculture biologique. Cette campagne grand public est lancée en ce jour festif des 40 ans du label AB et vise à soutenir la consommation de produits bio.

Outre cette campagne de communication, les objectifs EGAlim en restauration collective restent un levier majeur pour soutenir la consommation de produits bio. L'État poursuit ses actions pour l'atteinte de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective. En outre, **en 2025, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire poursuit son soutien indéfectible aux producteurs engagés dans l'agriculture biologique** : à travers l'Ecorégime, le crédit d'impôt Bio et l'aide à la conversion à l'agriculture biologique, les enveloppes dédiées directement et exclusivement aux agriculteurs biologiques étant programmées à près de 700 millions d'euros, par le biais des aides dédiées de du plan stratégique national et par des dispositifs fiscaux ciblés sur l'agriculture biologique.).

De plus, le **ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'est fortement mobilisé pour maintenir le Fonds Avenir Bio**, à hauteur de 8,8 M€ en 2025, soit un niveau supérieur à l'enveloppe traditionnellement allouée hors dépenses exceptionnelles.

Concernant le volet communication, le ministère est engagé aux côtés de la filière pour mobiliser des fonds européens dès cette année.

« L'agriculture biologique est un pilier essentiel de notre politique agricole, qui vise à allier souveraineté alimentaire et transitions climatiques et environnementales. Je me réjouis que nous célébrions aujourd'hui les 40 ans du Label AB. C'est 4 décennies de déploiement d'un signe de confiance pour le consommateur, pour l'achat de produits issus de modes de production durable et privilégiant la préservation de la biodiversité. »

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv